



MINISTÈRE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES  
ET DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES

COMMISSARIAT  
GÉNÉRAL  
À L'ÉGALITÉ  
DES TERRITOIRES

COMMUNIQUÉ  
DE PRESSE

Le 28 juin 2019

## Un nouveau site Internet de la Mission photographique de la Datar



ACCUEIL  
LA MISSION  
IMAGES  
PHOTOGRAPHES  
RESSOURCES



Constitué dans les années 1980 grâce au travail de 29 photographes de renom, le fonds de la Mission photographique de la Datar reste une référence dans l'histoire de la photographie en France et dans le monde.

Pour continuer à faire vivre ce travail et valoriser les plus de 1 200 clichés, le CGET met en ligne un nouveau site internet de la mission, plus épuré et plus ergonomique.

À retrouver également sur le site : l'histoire de la mission et des éléments biographiques sur les photographes qui y ont collaboré.

Retrouvez le nouveau site de la mission photographique de la Datar :  
<https://missionphotodatar.cget.gouv.fr>

### Sur la Mission photographique de la Datar

Menée de 1984 à 1989, cette mission avait pour objet de « représenter le paysage français des années 1980 » pour recréer une « culture » en ce domaine. Elle a mis en lumière les transformations radicales du territoire français à la fin des Trente Glorieuses : urbanisation croissante, déprise industrielle, périurbanisation... Les plus grands photographes y ont participé : Dominique Auerbacher, Lewis Baltz, Gabriele Basilico, Bernard Birsinger, Alain Ceccaroli, Pierre de Fenoÿl, Marc Deneyer, Raymond Depardon, Despatin & Gobeli, Robert Doisneau, Tom Drahos, Philippe Dufour, Gilbert Fastenaekens, Jean-Louis Garnell, Albert Giordan, Frank Gohlke, Yves Guillot, Werner Hannappel, François Hers, Josef Koudelka, Suzanne Laffont, Christian Meynen, Christian Milovanoff, Vincent Monthiers, Richard Pare, Hervé Rabot, Sophie Ristelhueber et Holger Trülzsch.

### CONTACTS PRESSE

CGET

Marie-Pierre RAMOS

Tél. : 01 85 58 60 53 - [secretariat-presse@cget.gouv.fr](mailto:secretariat-presse@cget.gouv.fr)

[www.cget.gouv.fr](http://www.cget.gouv.fr)